



L'atelier
des cinéastes

Appel à candidatures 2025-2026

L'atelier des cinéastes est un dispositif de soutien à la création cinématographique qui permet à trois auteur·ices de Saint-Étienne de travailler sur l'écriture de leurs projets tout en proposant un atelier de création impliquant des publics.

L'objectif premier est de soutenir et accompagner le travail de création cinématographique d'auteur·ices résidant à Saint-Étienne, au moment de l'écriture, phase d'amorçage particulièrement difficile à conduire pour les auteur·ices.

L'atelier des cinéastes invite également les auteur·ices à imaginer et animer un atelier cinéma, afin de partager leur travail et renforcer leur ancrage sur tout le territoire de la ville de Saint-Étienne. Ces ateliers s'inscrivent dans la démarche d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de la Ville de Saint-Étienne.

En 2025-2026, trois auteur·ices seront sélectionné·es par un comité de professionnel·les et se verront attribuer chacun·e :

- Une bourse d'écriture de 3.000€ bruts (desquels seront déduites les cotisations sociales URSSAF artistes-auteurs), permettant de financer le travail de création de l'auteur·ice sur un nouveau projet de film (fiction, documentaire ou animation) ;
- Une enveloppe de 2.600€ coût employeur correspond à 40 heures rémunérées pour la conception, la préparation et l'animation de leur atelier cinéma.

RÈGLEMENT

1- Éligibilité des candidat·es

1.1 Domiciliation

Seul·es les auteur·ices ayant leur résidence principale sur le territoire de la ville de Saint-Étienne peuvent candidater à *L'atelier des cinéastes*. Un justificatif de domicile récent devra être produit dans le dossier de candidature.

1.2 Co-écriture

En cas de co-écriture, il est précisé que la bourse d'écriture et le budget de l'atelier devront être répartis entre tous·tes les auteur·ices du projet.

Tous·tes les auteur·ices du projet doivent avoir leur résidence principale sur le territoire de la ville de Saint-Étienne.

1.3 Expérience préalable

Le projet de film en écriture peut être un premier film. Toutefois l'expérience des candidat·es en matière d'animation d'ateliers sera prise en compte dans l'évaluation de leur candidature.

2- Film en écriture

Peuvent candidater à *L'atelier des cinéastes* les auteur·ices travaillant à l'écriture d'un projet de film ou de série :

- quelle que soit sa durée ;
- tous genres confondus (fiction, animation, documentaire) ;

⚠ La sélectivité est élevée : il est attendu des candidat·es qu'ielles proposent un projet de film singulier, avec un propos solide et clair, des choix de réalisation réfléchis, des premières pistes de narration. Ce sont ces critères qui seront évalués lors du processus de sélection, ainsi que la faisabilité du projet.

3- Atelier

3.1 Contenu et public

L'atelier doit proposer une situation de pratique des outils du cinéma, à destination d'un public amateur (jeunes en temps scolaires ou périscolaire, etc.) : écriture scénaristique, jeu et mise en scène, tournage, post-production.

Les ateliers sous la forme de coaching ou de formation à destination d'un public professionnel ne sont pas éligibles.

Il est attendu des candidat·es qu'ielles détaillent la démarche de l'atelier, la proposition de pratique, une première esquisse de déroulé, afin que le jury puisse évaluer la pertinence de l'atelier ainsi que sa faisabilité.

Afin que le travail en atelier vienne nourrir le processus d'écriture du film, il est conseillé de relier la proposition d'atelier au film, que ce soit par sa thématique, sa technique de réalisation, son public, etc.

3.2 Structure partenaire

Il revient aux candidat·es de trouver la structure socio-culturelle, éducative ou autre, installée sur le territoire de la Ville de Saint-Étienne, qui accueillera leur atelier (par exemple : établissements scolaires, amicales laïques, médiathèques, musées, centres sociaux & MJC, établissements hospitaliers, etc, liste non-exhaustive !).

La direction de la Culture de la Ville de Saint-Étienne est à disposition des candidat·es pour les orienter dans la recherche de la structure partenaire de leur atelier.

La structure partenaire fournit une lettre d'engagement, attestant de son accord, de sa capacité matérielle à accueillir l'atelier envisagé et de sa capacité à mobiliser le public visé par l'atelier. Une convention sera établie entre *L'atelier des cinéastes* et la structure partenaire pour définir les modalités de l'atelier (dont la gratuité pour les participant·es).

Une même structure ne peut être partenaire de plus de deux candidat·es.

3.3 Accompagnement par *L'atelier des cinéastes*

L'atelier des cinéastes mettra à disposition des lauréat·es un assistant réalisateur à même de les accompagner dans l'animation de leur atelier : aide à la gestion du groupe, appui technique au tournage et/ou aux finitions, régie, etc.

Les modalités précises des interventions de l'assistant réalisateur seront définies conjointement par les lauréat·es et *L'atelier des cinéastes*.

3.4 Calendrier

Afin de s'assurer de la mobilisation du public, il est vivement conseillé de penser l'atelier sur une période de temps ramassée, plutôt que sur des séances qui s'étaleraient dans le temps (par exemple à un rythme hebdomadaire).

4- Modalités de candidature

4.1 Dossier de candidature

Les candidat·es doivent constituer un dossier contenant les pièces suivantes, à réunir dans cet ordre, dans un fichier pdf :

1- Le formulaire d'inscription (à retrouver dès le 25/09/25 sur www.atelierdescineastes.fr)

2- Le dossier artistique du projet de film en cours d'écriture, comportant :

- . un résumé ou synopsis court
- . les intentions de l'auteur·ice présentant le propos du film et les choix de réalisation
- . un traitement éventuel
- . les pistes de travail d'écriture.

⚠ 10 pages maximum, hors visuels, police 12 minimum ⚠

3- Une présentation du projet d'atelier, comportant :

- . la description de l'atelier cinéma, son déroulé et sa trame,
- . la structure partenaire,
- . le public envisagé,
- . les modalités de participation des publics,
- . les éventuels besoins techniques et humains.

⚠ 2 pages maximum, police 12 minimum ⚠

4- Une lettre d'engagement de la structure partenaire de l'atelier, attestant de son accord et de sa capacité à accueillir l'atelier envisagé et mobiliser le public visé.

5- Le CV artistique et pédagogique (filmographie, expériences d'ateliers, etc)

6- Un justificatif de domicile : avis d'imposition, quittance de loyer ou contrat de fournisseur d'énergie de moins de trois mois.

Le fichier PDF devra être nommé comme suit :

NOM DU CANDIDAT TITRE DU PROJET DE FILM

4.2 Date limite de candidature

Les candidat·es doivent envoyer leur dossier par mail à l'adresse : contact@atelierdescineastes.fr avant le 03/11/2025, 23h59.

Une confirmation de réception sera envoyée en retour.

4.3 Numerus clausus

Afin de garantir de bonnes conditions d'examen des candidatures, un *numerus clausus* est appliqué : seules les quinze premières candidatures présentant un dossier complet seront transmises au comité de sélection.

5- Modalités de sélection

5.1 Modalités de sélection

La sélection des lauréat·es s'organise en deux tours :

- Un jury de présélection ;
- L'audition des candidat·es présélectionné·es.

5.2 Comité de sélection

L'atelier des cinéastes réunira un comité de sélection, constitué de trois professionnel·les (réalisateur·ices, producteur·ices, représentant·es de structures d'éducation populaire). La liste des membres du comité de sélection sera publiée sur le site de *L'atelier des cinéastes*.

5.3 Critères d'évaluation

Les comités de présélection et de sélection examineront les dossiers de candidature et les évalueront selon les critères suivants :

- Qualité artistique, singularité et faisabilité du projet de film en écriture ;
- Qualité et faisabilité de la proposition d'atelier ;
- Expérience artistique et expérience d'atelier.

5.4 Calendrier

Le comité de présélection se réunira début décembre.

Les auditions se tiendront début janvier, la date exacte sera précisée ultérieurement.

5.5 Résultats

Les résultats seront annoncés aux candidat·es par mail le lendemain des comités.

6- Collaboration avec *L'atelier des cinéastes*

6.1 Convention

Les lauréat·es se verront proposer la signature d'une convention prévoyant notamment :

- Le nom et les caractéristiques du projet de film en écriture, objet de la bourse attribuée ;

- Les conditions de versement de la bourse ;
- Les principes et le règlement de l'atelier ;
- L'obligation de mentionner la bourse attribuée et le soutien des financeurs au générique du film, en cas de mise en production du film.

6.2 Droits

Il est précisé que les auteur·ices conservent l'intégralité de leurs droits sur le film en écriture, dont *L'atelier des cinéastes* n'est en aucune manière le producteur.

6.3 Accompagnement

Les lauréat·es seront accompagné·es par *L'atelier des cinéastes* afin de :

- Définir les modalités de l'accompagnement à l'écriture ;
- Définir en amont le budget de l'atelier ;
- Assurer une présence aux côtés des cinéastes, le temps de l'atelier (pour mener des missions d'assistanat, de régie, etc) ;
- Assister les cinéastes dans leurs relations avec les structures d'accueil des ateliers ;
- Organiser une restitution publique des œuvres réalisées dans le cadre des ateliers.

7- Calendrier

- **23 septembre 2025** : réunion publique d'information sur le dispositif L'atelier des cinéastes, à l'occasion des Rencontres professionnelles organisées par la Ville de Saint-Étienne.
- **25 septembre 2025** : ouverture des inscriptions
- **03 novembre 2025, 23h59** : date limite d'envoi des dossiers de candidature
- Début décembre 2025 : comité de présélection
- Début janvier 2025 : auditions des candidat·es présélectionné·es

8- Contact

L'atelier des cinéastes : contact@atelierdescineastes.fr

Ville de Saint-Étienne : morgiane.laib@saint-etienne.fr